

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2021/05/06/2021031505/justel>

Dossier numéro : 2021-05-06/04

Titre

6 MAI 2021. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 24 janvier 2011 portant exécution de l'arrêté du gouvernement flamand du 17 décembre 2010 accordant des aides aux entreprises pour des investissements écologiques en Région flamande, en ce qui concerne la modification de la liste exhaustive des technologies (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 12-05-2021 page : 47712

Entrée en vigueur : 24-05-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)